

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **1er février 2016** à 20 heures à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :   Monsieur Michel Boilard  
                          Monsieur Fernand Brousseau  
                          Monsieur Marco Julien  
                          Monsieur Bertrand Le Grand  
                          Madame Monia Thivierge  
                          Madame Nathalie Vallée

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue à tous.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **RÉSOLUTION 2016-02-01**

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation des comptes payés du mois de décembre 2015 et janvier 2016
6. Demande de commandites des pompiers
7. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2015-05 sur le traitement des élus
8. Emploi Été Canada 2016
9. Ristourne de la MMQ
10. Premier projet de règlement 2016-01 modifiant le règlement de zonage visant à créer deux nouvelles zones dans le périmètre urbain et modifier les limites de la zone RA-2
11. Unité de service (incendie) – paiement par règlement d'emprunt
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

### **3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016**

#### **RÉSOLUTION 2016-02-02**

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal avec dispense de lecture.

#### 4. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Thivierge rappelle que l'activité Plaisirs d'hiver se tiendra le 6 mars. Et si la température le permet, il y aura du soccer sur neige en plus du hockey bottine. Il y aura également des jeux gonflables. Une marche pour les aînés est également prévue.

#### 5. PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS DE JANVIER 2016

##### RÉSOLUTION 2016-02-03

Il est proposé par monsieur Monia Thivierge et résolu unanimement d'accepter les comptes énumérés ci-dessous et de les payer.

CPF1500918	REVENU QUÉBEC DAS	DAS OCT-NOV-DÉC 2015	5 698,65 \$
CPF1500919	DAS FÉDÉRALE	DAS FÉDÉRAL	2 082,65 \$
CPF1500920	AURÈLE COTE	ENTREPOSAGE FIN CONTRAT	250,00 \$
CPF1500921	REGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION MDJ NOVEMBRE	748,71 \$
CPF1500922	REGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION MDJ DÉCEMBRE	679,39 \$
CPF1500923	ROGER GRENIER INC	AMPOULES LOYER	96,55 \$
CPF1500924	LOCATION D'ÉQUIPEMENT LPL	POMPE À EAU ARBRE SITE TRAIT	361,60 \$
CPF1500925	ROGER GRENIER INC	ANTIGEL, DÉGLAÇANT GARAGE	130,96 \$
CPF1500926	LAQUERRE GM	CHAUFRETTE, LUMIÈRE CAMION	288,86 \$
CPF1500927	AURÈLE COTE	AJUSTEMENT-7 MOIS AU LIEU DE 6	41,67 \$
CPF1500928	SERVICE INCENDIE EN COMM	DANGER ÉLECTRIQUE ARBRE FILS	270,47 \$
CPF1500929	ANNIE THÉRIAULT	STATIONNEMENT	10,00 \$
CPF1500930	ANNIE THÉRIAULT	FRAIS DE DÉPLACEMENT	44,18 \$
CPF1500931	ANNIE THÉRIAULT	CELLULAIRE	132,00 \$
CPF1500932	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	90,56 \$
CPF1500933	SERVICES DE CARTES DESJA	ANTIGEL	17,24 \$
CPF1500934	SERVICES DE CARTES DESJA	FRAIS ANNUELS	60,00 \$
CPF1500935	SERVICES DE CARTES DESJA	POSTE ISSOUDUNOIS	67,43 \$
CPF1500936	SERVICES DE CARTES DESJA	TIMBRES	0,40 \$
CPF1500937	SERVICES DE CARTES DESJA	ACTIVITÉ BRUNCH NOËL	12,74 \$
CPF1500938	PROTECTRON	SYSTÈME ALARME	40,93 \$
CPF1500939	FONDS D'INFORMATION SUR TERRITOIRE	AVIS DE MUTATION	4,00 \$
CPF1600001	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET ET TÉLÉPHONIE	162,27 \$
CPF1600002	RECYCLAV INC	PREMIER VERSEMENT	431,16 \$
CPF1600003	ÉDITIONS JURIDIQUES	MISE À JOUR 2016	107,10 \$
CPF1600004	TOURISME LOTBINIÈRE	PARTENARIAT DE BASE 2016	160,97 \$
CPF1600005	COMBEQ	ADHÉSION INSPECT. MUN.	373,67 \$
CPF1600006	TOURISME LOTBINIÈRE	PARTENAIRE 2016 MUSÉE	80,48 \$
CPF1600007	WOLTERS KLUWER	CODE DES MUNICIPALITÉS	451,50 \$
CPF1600008	TELUS QUÉBEC	TÉLÉPHONE PUBLIC	76,41 \$
CPF1600009	VIDÉOTRON S.E.N.C.	CÂBLE JANVIER 2016	33,75 \$
CPF1600010	CIB	SOUTIEN TECH 2016	3 667,70 \$
CPF1600011	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE, SANS FIL	103,76 \$
CPF1600012	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE RUES	332,11 \$
CPF1600013	HYDRO-QUÉBEC	SITE POMPAGE	1 791,06 \$

CPF1600014	HYDRO-QUÉBEC	SITE POMPAGE	1 788,84 \$
CPF1600015	FOURNITURES DE BUREAU DE	PAPIER, CRAYONS	231,90 \$
CPF1600016	TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFA	CONTRAT SERVICE 2016	966,48 \$
CPF1600017	GROUPE GAÉTAN CASTONGUAY	REPLACEMENT LUMIÈRES	707,10 \$
CPF1600018	ROGER GRENIER INC	CABANE PATINOIRE	190,50 \$
CPF1600019	ROGER GRENIER INC	CABANE PATINOIRE	26,07 \$
CPF1600020	QUINCAILLERIE MAURICE HA	CABANE PATINOIRE	90,58 \$
CPF1600021	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉV	FORFAIT JAN À JUIN 2016	287,44 \$
CPF1600022	RAYNALD MICHAUD	ESSENCE	19,99 \$
CPF1600023	LUCIE BEAUDOIN	CHAISE DE BUREAU	149,24 \$
CPF1600024	AQLM	COTISATION 2016 LOISIRS	329,98 \$
CPF1600025	MAISON ANNICK INC	DON	50,00 \$
CPF1600026	FONDATION DU CÉGEP DE TH	PAIEMENT JANVIER 2016	262,50 \$
CPF1600027	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ÉVALUATION	1 934,46 \$
CPF1600028	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 936,10 \$
CPF1600029	MUNICIPALITÉ LAURIER STATION	QUOTE-PART VIDANGE	1 381,17 \$
CPF1600030	SERVICE DE RÉCUPÉRATION	QUOTE-PART RÉCUPÉRATION	1 205,35 \$
CPF1600031	SERVICE INCENDIE EN COMMUN	QUOTE-PART INCENDIE	3 008,27 \$
CPF1600032	ENTREPRISES G DELISLE	VERSEMENT JANVIER 2016	22 665,84 \$
		<b>SOUS-TOTAL FACTURES:</b>	<b>56 132,74 \$</b>
		<b>SALAIRES ET INDEMNITÉS ÉLU(E)S (NETS):</b>	<b>10 084,37 \$</b>
		<b>TOTAL:</b>	<b>66 217,11 \$</b>

## 6. DEMANDE DE COMMANDITES DES POMPIERS

### RÉSOLUTION 2016-02-04

ATTENDU QUE les pompiers de Laurier-Station organisent pour une première édition une compétition amicale réunissant les pompiers de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE cette activité se tiendra le 9 juillet 2016;

ATTENDU QUE les pompiers ont sollicité une commandite de la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu unanimement de commanditer les pompiers de Laurier-Station pour cette activité pour un montant de 50\$.

## 7. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2015-05 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

### RÉSOLUTION 2016-02-05

**Avis de motion** est donné par monsieur Michel Boilard que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement no 2016-01 intitulé : Traitement des élus municipaux sera adopté.

## 8. EMPLOI ÉTÉ CANADA 2016

### RÉSOLUTION 2016-02-06

ATTENDU QUE la période pour les demandes de subvention au programme d'Emploi Été Canada se termine le 29 février;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir un service d'animation aux terrains de jeux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, à déposer une demande de subvention et signer tous les documents requis.

## 9. RISTOURNE MMQ

La directrice générale informe les membres du conseil que la ristourne qui sera versée par la MMQ est 1 697 \$.

## 10. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VISANT À CRÉER DEUX NOUVELLES ZONES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN ET MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE RA-2

### RÉSOLUTION 2016-02-07



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2016-01

---

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-2007  
VISANT À  
CRÉER DEUX NOUVELLES ZONES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN  
ET MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE RA-2**

---

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce Conseil municipal, le règlement no 03-2007 a été adopté le 2 avril 2007 et est entré en vigueur le 13 juin 2007;

ATTENDU QU'UN nouveau développement résidentiel est prévu dans le périmètre urbain, à l'est de la route de l'Église;

ATTENDU QUE la rue de ce développement comporte un drainage par des noues gazonnées qui sont d'une largeur de 6 mètres et qui sont situées à l'est de la rue, ce qui décentralise la rue par rapport aux immeubles situés de part et d'autre de celle-ci;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire s'assurer que les marges de recul dans le futur développement résidentiel soient ajustées de façon à conserver un visuel équilibré de part et d'autre de la rue;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire modifier le règlement de zonage en vigueur afin de créer deux nouvelles zones d'affectation résidentielle à même la zone RA-2 ayant des marges de recul différentes et redéfinir les nouvelles limites de la zone RA-2;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 11 janvier 2016 par M. Bertrand le Grand, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté.

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT**

Créer deux nouvelles zones d'affectation résidentielle nommées RA-3 et RA-4 et modifier les limites de la zone RA-2.

#### **ARTICLE 3 CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RA-3 DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN**

Une nouvelle zone d'affectation résidentielle est créée et nommée RA-3. Les limites de cette nouvelle zone sont indiquées sur le plan en annexe 1.

La grille des spécifications « 16.1 Grille de certaines dispositions de zonage applicables aux zones résidentielles, commerciale et publique » est modifiée par l'ajout d'une colonne portant le titre RA-3.

Le tout tel qu'indiqué à l'annexe 2 du présent règlement.

#### **ARTICLE 4 CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RA-4 DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN**

Une nouvelle zone d'affectation résidentielle est créée et nommée RA-4. Les limites de cette nouvelle zone sont indiquées sur le plan en annexe 1.

La grille des spécifications « 16.1 Grille de certaines dispositions de zonage applicables aux zones résidentielles, commerciale et publique » est modifiée par l'ajout d'une colonne portant le titre RA-4.

Le tout tel qu'indiqué à l'annexe 2 du présent règlement.

#### **ARTICLE 5 MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE RA-2**

Les limites de la zone d'affectation résidentielle RA-2 sont modifiées tel qu'indiqué sur le plan en annexe 1.

#### **ARTICLE 6 ABROGATION**

Ce règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le règlement de zonage no 03-2007 et ses amendements.

#### **ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun le 1<sup>er</sup> février 2016.

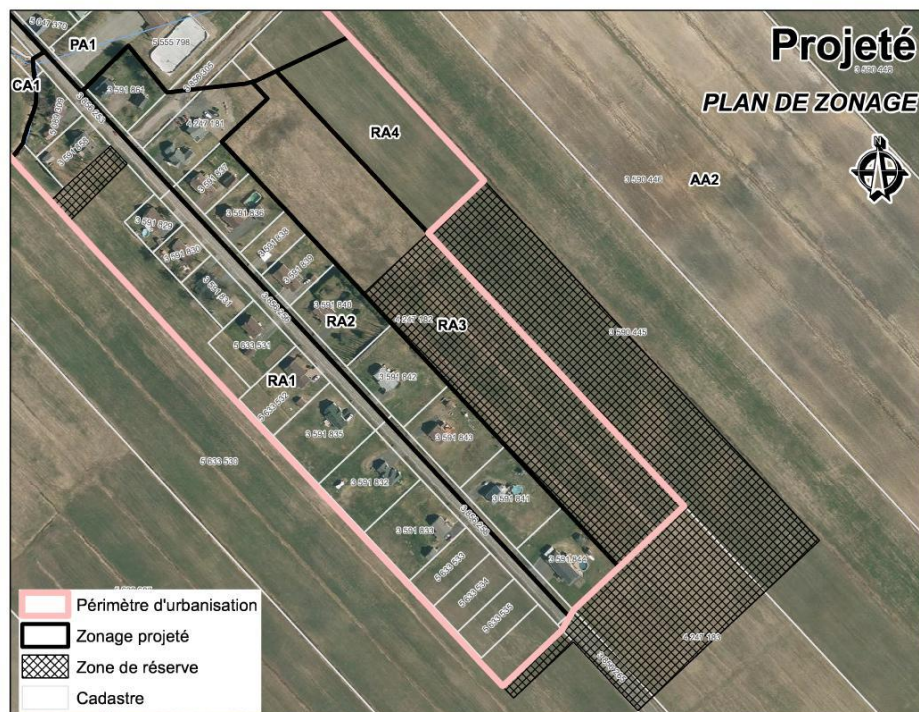
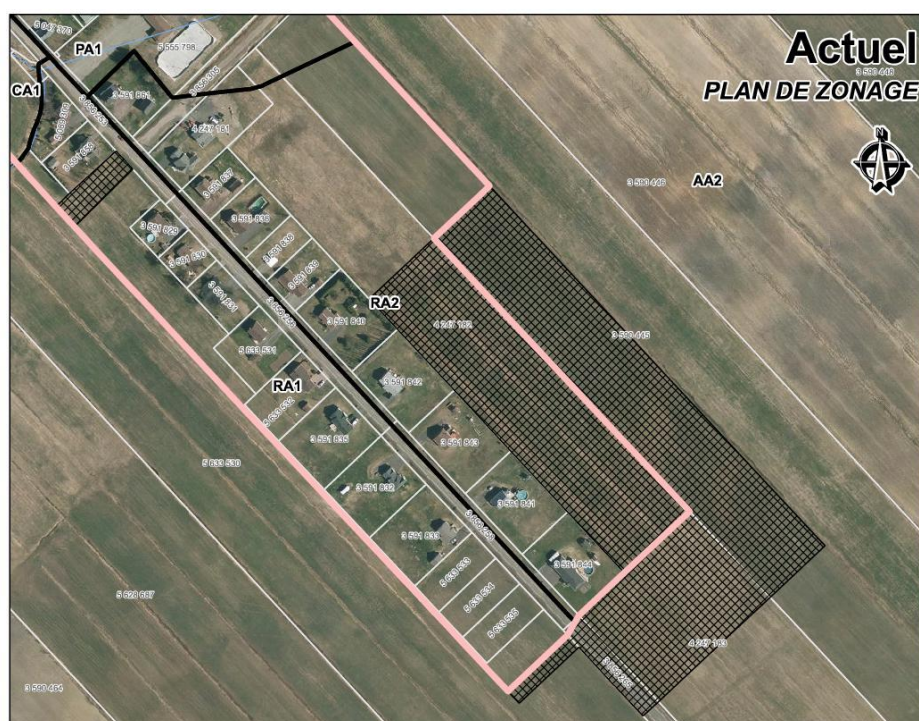
Annie Thériault  
Mairesse

Lucie Beaudoin  
Directrice générale

Ce règlement a été adopté à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016.

### Annexe 1

### Plan de zonage







## **11. UNITÉ DE SERVICE (INCENDIE) – PAIEMENT PAR RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

### **RÉSOLUTION 2016-02-08**

ATTENDU QUE les membres du Service d'incendie en commun recommandent favorablement l'achat d'une unité de service;

ATTENDU QU'il a été convenu de payer cette unité de service par règlement d'emprunt;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Marcel Demers qu'à une prochaine assemblée le règlement no 10-16 intitulé Règlement autorisant la municipalité de Laurier-Station à procéder à l'achat d'une unité de service pour le Service d'incendie en commun;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'adoption du *Règlement autorisant la municipalité de Laurier-Station à procéder à l'achat d'une unité de service pour le Service d'incendie en commun.*

## **12. VARIA**

Rien n'a été ajouté.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une question portait sur la vente des terrains du Parc industriel. Madame la mairesse a répondu que 2 promesses de vente des terrains ont été signées et dès que les transactions seront complétées en 2016, les ventes vont payer entièrement la dette.

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **RÉSOLUTION 2016-02-09**

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20h20.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

---

Annie Thériault, mairesse

---

Lucie Beaudoin, directrice générale  
et secrétaire-trésorière